CONSEIL MUNICIPAL DU 24 février 2014

Date de convocation du Conseil Municipal : 13/02/2014

PRESENTS : M. PATIER, M. LEBLANC, M. DRUAUX, Mme BALARD, Mme MADORE, M. SARRE, M. CHAMAUD, M. BRUTUS, M. LALLEMAND, M.CHAUMEIL.
ABSENTS : Mme GAILLOT, Mme TRABAC, Mme PRIOLLAUD.
ABSENTS EXCUSES : M. CAILLAUD donne procuration à M. PATIER, M. LABRUNE donne procuration à Mme MADORE.

M. LEBLANC a est élu secrétaire de séance.

Lecture du compte rendu du 18 novembre 2013 par M. LEBLANC.
Au sujet de la nouvelle dénomination des rues Alain CHAMAUD signale que l'une d'elle s'appelait rue Porte Picaud, mais laquelle ?

ORDRE DU JOUR

PARKING DE CHABANAS

Lors du Conseil du 18 novembre il avait été décidé de faire faire 2 autres devis et de confier les travaux à l'entreprise la moins disante. M. LEBLANC signale que la Commune a reçu 2 devis, l'un de la société Massy de Boisseuil de 47 373,50 € H.T. l'autre de la société Lascaux de Château Chervix de 50 059 € H.T. La Société Pasquier avec 43 402, 50 € HT est donc la moins disante.

DEMATERIALISATION COMPTABILITE

Le (PES V2) passage au Protocole d'Echanges Standard Version 2 au 1er janvier 2015 marque l'obligation de transfert des flux comptables sur le portail de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

La dématérialisation des pièces comptables et de pièces justificatives implique la transmission des pièces par voie électroniques et, de manière optionnelle, la signature électronique des bordereaux par le Maire. Dans ce cas, plus aucun document papier ne sera alors transmis à la Trésorerie Générale.

L'adoption du PES V2 par une collectivité s'effectue à l'issue d'une procédure de validation technique et fonctionnelle, menée conjointement avec la DGFIP et avec l'appui de l'éditeur du logiciel utilisé, afin de permettre une gestion optimale des données dans Hélios.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité : Approuve le Principe de la dématérialisation de la comptabilité. Souhaite adhérer dès que possible au PES V2 pour la dématérialisation des pièces comptables et des pièces justificatives. Décide d'adhérer à la signature électronique gratuite de la D.G.FI.P.

ENTRETIEN INDIVIDUEL

Avant la fin de l'année, tous les agents seront reçus individuellement par le maire. L'entretien individuel viendra replacer le système de notation et sera basé plusieurs critères comme l'efficacité dans l'emploi et la réalisation des objectifs, les compétences professionnelles et techniques, les qualités relationnelles, la formation et l'évolution de carrière. Le conseil municipal unanime décide d'expérimenter l'entretien professionnel annuel.

VILLAGE ETAPE

Le Conseil Municipal renouvelle l'adhésion à la Fédération Villages Etapes pour un montant de 1521 €.
Le renouvellement du classement pour 3 ans sera étudié au cours du premier semestre.

SORTIE EDUCATIVE

Le RPI organise une sortie éducative de 3 jours à Toulouse du 24 au 27 mars. Deux classes de Pierre-Buffière 38 enfants et 4 accompagnateurs sont concernés. Le montant de la sortie est de 7 827 €. Pour diminuer la part des familles, la Directrice sollicite une subvention des deux mairies. La Communes de St Hilaire Bonneval a voté la somme de 1000 €. Le Maire de Pierre-Buffière propose aussi de donner 1000 €. Le Conseil Municipal unanime vote cette subvention.

La Coopérative scolaire à avancé le prix du transport 948,80 €. Il convient de prendre une délibération pour rembourser cette somme (à prendre sur le budget transport alloué à l'école pour 2014).

RENOUVELLEMENT D'ADHESIONS

Le Conseil Municipal unanime décide de renouveler les adhésions de la SPA pour 702 € et de la mission locale rurale pour 1047,60 €.

ENQUETE PUBLIQE

Pour la cession d'une partie d'un ancien chemin public à la famille Reff, une délibération avait été prise le 24-09-1989. L'enquête publique du 6 au 29 novembre 2013 n'a comporté aucun avis défavorable. La cession se fera au tarif fixé par les Domaines soit 0,50 € le m² pour environ 400 m². Le prix du bornage est à la charge de l'acheteur.
Le Conseil Municipal unanime, accepte la vente et autorise le Maire à signer l'acte de vente auprès du notaire.

BAIL DE LA GENDARMERIE

Il convient de corriger une erreur sur le bail de la gendarmerie signé le 1er novembre 2012. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant au bail.

TERRAIN DE M. PETINON

Par une délibération du 18 novembre 2013, la commune souhaite acquérir à M. Petinon, une parcelle d'environ 2200 m² de terrain située entre le cimetière, le terrain de la société Pasquier et le petit ruisseau. Cette parcelle a été réservée lors de l'élaboration du PLU en vu d'agrandir le cimetière et d'implanter une pompe de relevage pour l'égout de la rue Beausoleil.

Robert Petinon souhaite ventre toute la parcelle jusqu'à l'autoroute (plan présenté au Conseil). Le montant estimé par les domaines et de 0,16 € le m². Après discussion avec M. Petinon, M. le Maire avait proposé l'acquisition pour 1600 € et de prendre en charge le bornage. Robert Petinon n'étant pas d'accord, on a rencontré le conciliateur de justice qui a bien voulu recevoir les 2 parties, en temps que conseil, bien que les litiges entre administration et particulier ne le concernent pas.

Au cours de la discussion M. Petinon a demandé 2500 € pour la vente + le bornage et la clôture de la parcelle à charge de la commune.

M. le Maire précise qu'il n'accepte pas le prix demandé. Pendant le mandat les achats ou les ventes aux particuliers ont toujours été faits au plus prés du tarif estimé par France Domaines. Il faudra peut-être en venir à une procédure d'expropriation sur la partie mise en réserve au PLU.

MISES A DISPOSITION

Le Conseil Municipal met à disposition de la nouvelle Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne, avec leur accord les personnels municipaux suivants :

- Michel Sérézac : 6/35ème – entretien des espaces verts + bâtiment camping.
- Marie-France Juille : 13/35ème - garderie des écoles
- Dominique Autier : 8/35ème – garderie des écoles
- Cindy Turgot : 1,75/35ème – entretien salle animation du camping.

Il met aussi à sa disposition les installations suivantes : déchetterie, camping, salle d'animation et bureaux (dans l'ancien logement), ainsi que la voirie communale (à l'exclusion des places, parkings et trottoirs).

COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE SUD HAUTE VIENNE

M. le Maire estime que la Communauté de Communes, n'a guère avancé et que les compensations envisagées et votées pour la voirie sont difficiles à admettre.

La tarification des garderies périscolaires a été maintenue jusqu'en juin 2014 comme elle était précédemment dans les communes et le recouvrement sera facturé par la Communauté. Dans certaines communes la garderie est gratuite et la commune de St Genest souhaite conserver la garderie en compétence communale.

ACHAT DE MATERIEL

Après consultations, le conseil municipal accepte les achats suivants destiné aux services techniques.

- perceuse 259 € HT
- panneau et pictogrammes 100 € HT.
- ponceuse 128,80 € HT

SALLE CULTURELLE

Le contrôle périodique des trépieds de levage sera effectué par la SOCOTEC pour un prix de 180 € TTC annuel.

OUVERTURE DE POSTE

Virginie Bourdeau a été reçue au concours de rédacteur et nous l'en félicitons. Il convient de créer le poste pour sa nomination au grade de rédacteur.

ASSAINISSEMENT

Les études de calage en vue de la mise en place de bassins d'orages ont amené à faire un relevé topographique des tabourets d'égout.
Deux propositions ont été faites :

- VERD'EAU : 4 000 € H.T.
- LEHMANN : 3 500 € H.T.

Lors du Conseil Municipal 20 juin 2013 attribuant le marché de l'étude de calage en vue de la mise en place de bassin et de l'installation d'une métrologie permanente sur le réseau d'assainissement à l'entreprise VRD'EAU pour un montant de base de 19 860 € H.T. qui est le montant global auquel il avait été omis d'y inclure la variante d'un montant 840 €
Après délibération, le conseil municipal unanime autorise l'intégration au marché de la variante d'un montant de 840 €.

BRANCHEMENT ECLECTRIQUE DE LA ZONE ARTIZANALE

ERDF a fait procéder à l'acheminement souterrain du réseau électrique du transformateur situé près des vestiaires du stade à la ZA de Chabanas. La facture de la part communale s'élève à la somme de 9 774 €.

ASSAINISSEMENT RUE DU COLLEGE

En vu des travaux d'effacement des réseaux de la rue du Collège, il a été nécessaire de contrôler l'assainissement par caméra. Les travaux ont été confiés à la SAUR pour un montant de 1 225,89 € HT.

VESTIAIRES DU STADE

La société SRTS présente un avenant en plus value de 1 005,00 € H.T pour des travaux supplémentaires de maçonnerie et pour la mise à disposition des bungalows durant le mois de janvier.
La société ADI présente un avenant en moins value de 765,84 € H.T. suite l'abandon des travaux de pose de deux robinets de douche Presto.

INTERDICTION AUX PLUS DE 19 TONNES

La part communale pour l'implantation de nouveaux panneaux exigés par la Conseil Général est de 7 609,89 €.

QUESTIONS DIVERSES

- Un nouveau courrier de Philippe Frugier de l'Hôtel Dupuytren concernant la sonnerie des cloches de l'église la nuit : les clients se plaignent du bruit.

- Les panneaux de signalisation de son hôtel-restaurant installés chez des particuliers ne sont-ils pas proscrits par la Charte Village étape ?

- Diverses demandes de subventions seront traitées lors du vote du budget 2014.

- Elus au Conseil Municipal depuis 1995 Marie-Jeanne Balard présente une déclaration dont elle demande l'insertion intégrale au compte rendu de la séance.
  Gérard Brutus lui fait remarquer qu'en 2008 ce sont les électeurs qui ont décidé.
  Elle estime que la nouvelle équipe a dénigré l'ancienne et qu'il ya a eu aucune reconnaissance du travail fait pendant 13 ans. C'est dommage !

- Alain Chamaud souhaite aussi faire une déclaration lors du dernier conseil auquel il participe. Elu en 1989 il a donc accompli 25 ans de mandat communal, 12 dans l'opposition et 13 en temps que Maire (de 1995 à 2008) Il remercie tous les employés communaux et rappelle certains épisodes de ses mandats :
  La tempête de 99, l'accueil des naufragés de la neige en 2007, les 37 licenciements chez Guy Degrenne, la nomination d'Albert Faurissou Maire honoraire, de Jean-Marie Chalifour et Henri Priollaud Adjoints honoraires, l'obtention du label Village Etape, l'aménagement de la salle des Fêtes et de la déchetterie, la réalisation de la perception, la statue des 3Anges, Pierre-Buffière ville d'ostensions et l'achat de l'Hôtel Dupuytren.
  Il pense que la nouvelle Communauté aura une vie compliquée et ce d'autant plus, qu'elle ne dispose pas d'un « leader » permettant de la tirer.
  Au bout de 25 ans de vie publique, il se retire et souhaite bonne chance à la prochaine équipe.

- Pour terminer Stéphane Patier regrette certaines polémiques et remercie tous les conseillers sortants avec un hommage particulier à Michel LEBLANC.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 00.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 mars 2014

Date de convocation : le 24 mars 2014

L'an deux mille quatorze, le 28 mars, le Conseil Municipal de la commune de PIERRE-BUFFIERE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. PATIER Stéphane, Maire.

PRESENTS : M. PATIER, Mme LAGRANGE, Mme FARGEOT, M. SARRE, Mme PICARD, M. CAILLAUD, Mme POUTARAUD-TOURAUD, M. FELIX, M. BRUTUS, Mme DEBLOIS, M.CHAUMEIL, Mme MADORE, M. LABRUNE.

ABSENTS : M. DRUAUX (donne procuration à M. CAILLAUD), Mme VANSTEENE (donne procuration à M. PATIER).

Secrétaire de séance : M. BRUTUS

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 13
Procurations : 2
Votants : 15

ORDRE DU JOUR (ouverture de la séance à 20 h 30)

Objet : création postes d'adjoints au maire - D 2014-26 du 28/03/2014

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire,

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents *:*

- d'approuver la création de 4 postes d'adjoints au maire.

Objet : Délégations au maire - D 2014-27 du 28/03/2014

M. le maire expose que l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales donne au conseil municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée. Il l'invite à examiner s'il convient de faire application de ce texte.

Le conseil, après avoir entendu M. le maire,

Vu l'article L 2122-22 (4°)* du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à M. le maire certaines des délégations prévues par l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

DECIDE :

Article 1 :
M. le Maire est chargé, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de toute nature d'un montant inférieur à 15 000 € H.T. ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

M. le Maire rendra compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal des décisions prises en vertu de la présente délégation de pouvoir (art. L 2122-23 du CGCT).

Article 2 : M. le maire pourra charger un ou plusieurs adjoints de prendre en son nom, en cas d'empêchement de sa part, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation par la présente délibération.

Objet : Election des représentants au Secteur Territorial Energie du SEHV
D 2014-28 du 28/03/2014

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales (article L.5711-1),

Vu les statuts du Syndicat Energies Haute-Vienne,

Monsieur le Maire informe que la commune doit élire 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant.

Le Conseil ayant procédé à cette désignation au scrutin secret, le dépouillement des votes ayant donné les résultats suivants, sont donc désignés pour représenter la commune de Pierre-Buffière, au Secteur Territorial Energies du SEHV

Représentant titulaire : laëtitia PICARD

Représentant suppléant : David FELIX

Objet : Election des représentants au Syndicat d'aménagement du Bassin de la Vienne
D 2014-29 du 28/03/2014

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales (article L.5711-1),

Vu les statuts du Syndicat d'aménagement du Bassin de la Vienne,

Monsieur le Maire informe que la commune doit élire 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant.

Le Conseil ayant procédé à cette désignation au scrutin secret, le dépouillement des votes ayant donné les résultats suivants, sont donc désignés pour représenter la commune de Pierre-Buffière, au Syndicat du Bassin de la Vienne

Représentant titulaire : Michel SARRE

Représentant suppléant : David FELIX

Objet : Election des représentants au Syndicat Vienne Briance Gorre - D 2014-30 du 28/03/2014

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales (article L.5711-1),

Vu les statuts du Syndicat Vienne Briance Gorre,

Monsieur le Maire informe que la commune doit élire 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants.

Le Conseil ayant procédé à cette désignation au scrutin secret, le dépouillement des votes ayant donné les résultats suivants, sont donc désignés pour représenter la commune de Pierre-Buffière, au Syndicat du Bassin de la Vienne

Représentants titulaires : Michel SARRE et David FELIX

Représentants suppléants : Cécile POUTARAUD-TOURAUD, Gérard BRUTUS

Objet : Election des représentants au SIVU Cadichon - D 2014-31 du 28/03/2014

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales (article L.5711-1),

Vu les statuts du SIVU Cadichon,

Monsieur le Maire informe que la commune doit élire 2 représentants titulaires et 1 représentant suppléant.

Le Conseil ayant procédé à cette désignation au scrutin secret, le dépouillement des votes ayant donné les résultats suivants, sont donc désignés pour représenter la commune de Pierre-Buffière, au SIVU Cadichon

Représentants titulaires : Marie FARGEOT, Cécile POUTARAUD-TOURAUD

Représentant suppléant : Nathalie DEBLOIS

Objet : Election des représentants au SIPRAD - D 2014-32 du 28/03/2014

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales (article L.5711-1),

Vu les statuts du SIPRAD,

Monsieur le Maire informe que la commune doit élire 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant.

Le Conseil ayant procédé à cette désignation au scrutin secret, le dépouillement des votes ayant donné les résultats suivants, sont donc désignés pour représenter la commune de Pierre-Buffière, au SIPRAD

Représentant titulaire : Marie FARGEOT

Représentant suppléant : Michel SARRE

Objet : Commissions communales - D 2014-33 du 28/03/2014

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne les membres des commissions municipales comme suit :

Finances : Stéphane PATIER, Marie FARGEOT, Vincent DRUAUX, Jean-Pierre CAILLAUD, Véronique LAGRANGE, Olivier CHAUMEIL

Gestion du personnel : Stéphane PATIER, Michel SARRE, Laëtitia PICARD, David FELIX

Commission appel d'offres *:* Stéphane PATIER, Marie FARGEOT, Jean-Pierre CAILLAUD, Patrick LABRUNE
Suppléants : Véronique LAGRANGE, Michel SARRE, Catherine MADORE, Laëtitia PICARD

Travaux : Stéphane PATIER, Vincent DRUAUX, Marie FARGEOT, Michel SARRE, David FELIX, Laëtitia PICARD, Véronique LAGRANGE, Olivier CHAUMEIL, Catherine MADORE

Listes électorales : titulaire : Marie FARGEOT Suppléante : Cécile POUTARAUD-TOURAUD

Affaires scolaires : Stéphane PATIER, Laëtitia PICARD, Vincent DRUAUX, Gérard BRUTUS, Catherine MADORE

Développement local : Jean-Pierre CAILLAUD, Véronique LAGRANGE, David FELIX, Olivier CHAUMEIL

Culture et Patrimoine : Gérard BRUTUS, Cécile POUTARAUD-TOURAUD

Communication-Tourisme-Sport : Vincent DRUAUX, Anne-Marie VANSTEENE, David FELIX, Catherine MADORE

Affaires sociales : Marie FARGEOT, Nathalie DEBLOIS, Cécile POUTARAUD-TOURAUD, Véronique LAGRANGE

Objet : Désignation des représentants de la Commune - D 2014-34 du 28/03/2014

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne pour représenter la commune auprès des organismes suivants :

Aide sociale :
Titulaire : Nathalie DEBLOIS
Suppléant : Marie FARGEOT

Collège :
Titulaires : Stéphane PATIER, Marie FARGEOT
Suppléants : Laëtitia PICARD, Gérard BRUTUS

Office de tourisme
Titulaires : Vincent DRUAUX, Anne-Marie VANSTEENE
Suppléants : Gérard BRUTUS, Cécile POUTARAUD-TOURAUD

Maison de retraite :
Titulaire : Stéphane PATIER
Suppléant : Marie FARGEOT

Objet : Indemnité des élus - D 2014-35 du 28/03/2014

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité et avec effet au 28 mars 2014 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire.

Compte tenu de la population de la Commune qui s'élève à 1170 h, l'indemnité du maire sera de 38,98 % de l'indice brut 1015 de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique, majoré de 15% la commune étant chef lieu de canton.

Objet : Indemnités des adjoints au maire - D 2014-36 du 28/03/2014

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

- Vu les arrêtés municipaux du 01 avril 2014 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité et avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire.

Compte tenu de la population de la Commune qui s'élève à 1170 h, l'indemnité des adjoints au maire sera de 14,31 % de l'indice brut 1015 de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique, majoré de 15% la commune étant chef lieu de canton.

Les adjoints concernés par la présente délibération sont :
Mme FARGEOT Marie
M. DRUAUX Vincent
M. SARRE Michel
Mme LAGRANGE Véronique

Ces indemnités sont payées mensuellement et suivront l'évolution des traitements de la Fonction Publique.

Objet : Indemnités des conseillers municipaux - D 2014-37 du 28/03/2014

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal D2014-7 du 28/03/2014 et D2014-8 du 28/03/2014 fixant les indemnités de fonctions du maire et des adjoints,
Vu le budget communal,
Considérant que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions dans la limite des taux maxima prévus par la loi pour chaque catégorie d'élus,

Monsieur le Maire précise qu'en application des dispositions de l'article L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales alinéa III, les conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique, laquelle doit toutefois rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au maire et aux adjoints ayant reçu délégation. En aucun cas l'indemnité versée à un conseiller municipal ne peut dépasser l'indemnité maximale susceptible d'être allouée au maire de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'allouer, avec effet au 1er avril 2014 une indemnité de fonction aux conseillers municipaux délégués suivants :

M. BRUTUS Gérard conseiller municipal délégué à la Culture et au Patrimoine par arrêté municipal en date du 1er avril 2014 et ce au taux de 2,94. % de l'indice brut 1015.

M. CAILLAUD Jean Pierre conseiller municipal délégué au développement local par arrêté municipal en date du 1er avril 2014 et ce au taux de 2,94. % de l'indice brut 1015.

Ces indemnités sont payées mensuelle et suivront l'évolution des traitements de la Fonction Publique.

QUESTIONS DIVERSES

- Demande de Patrick LABRUNE pour que les réunions soient programmées les vendredis. Monsieur le Maire indique que ça dépend également des disponibilités de chaque conseiller.

- M. le Maire explique aux conseillers comment se passent les conseils intercommunautaires et fait le point sur l'avancement de la mise en place de la nouvelle communauté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30

CONSEIL MUNICIPAL

DU

22 avril 2014

L'an deux mille quatorze, le 22 avril, le Conseil Municipal de la commune de PIERRE-BUFFIERE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. PATIER Stéphane, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16/04/2014

PRESENTS : Stéphane PATIER, Marie FARGEOT, Vincent DRUAUX, Michel SARRE, Véronique LAGRANGE, Laëtitia PICARD, Jean-Pierre CAILLAUD, Cécile POUTARAUD-TOURAUD, Gérard BRUTUS, Nathalie DEBLOIS, Olivier CHAUMEIL, Catherine MADORE, Patrick LABRUNE.

ABSENTS EXCUSES : Anne-Marie VANSTEENE (donne procuration à Stéphane PATIER), David FELIX (procuration à Laëtitia PICARD)

Marie FARGEOT a été élue secrétaire de séance.

Lecture du compte rendu du 28 mars 2014 par Vincent DRUAUX.
Aucune observation suite à cette lecture.

ORDRE DU JOUR

Mme La Trésorière relaye la trésorerie générale pour rappeler les avantages offerts par les emplois jeunes et remet une plaquette d'information au conseil.

Avant de présenter les différents documents budgétaires elle rappelle les principes et le fonctionnement d'un budget communal et explique le rôle du comptable ainsi que le contrôle de légalité aux nouveaux élus.
Mme ALAZARD présente chapitre par chapitre, pour l'assainissement, le compte administratif, l'affectation du résultat 2013 et le budget. Elle fait de même pour le compte administratif, l'affectation du résultat 2013 et le budget principal

Mme PICARD demande des informations concernant les ordures ménagères. M. le Maire rappelle qu'après négociation, vu le peu de kilométrage sur la commune on avait gagné environ 18 000 €. Malheureusement avec le passage à la Communauté de Communes ça devrait changer. Certains vont être pénalisés et d'autres seront avantagés.
M. le Maire explique le fonctionnement des compensations qui sont étudiées par la CLECT, les chiffres ne seront définitifs qu'au 31 décembre. Il regrette qu'on ne sache toujours pas où on en est, qu'aucune vérification ne soit faites et que la CLECT à force de trouver des compromis ne décide rien.
Mme la Trésorière précise que la situation est très complexe et que la préfecture n'en avait pas mesuré l'étendue et ne soutien pas les élus communautaires.

Les budgets sont ensuite mis aux votes :

Approbation du compte de gestion 2013 du budget Assainissement

Considérant que toutes les écritures sont conformes, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et sans réserve, ni observation, le compte de gestion de l'exercice 2013 de l'assainissement.

Approbation du compte administratif 2013 du budget assainissement

M. le Maire ayant quitté la salle, Marie FARGEOT demande au conseil de se prononcer sur le compte administratif du budget assainissement de la Commune pour l'exercice 2013, dont les écritures se résument ainsi :

Investissement :		**Fonctionnement** :	
Dépenses réelles :	23 247,69	Dépenses réelles :	47 392,39
Recettes réelles	24 322,15	Recettes réelles :	59 311,11
Résultat de l'exercice :	+ 1 074,46	Résultat de l'exercice :	+ 11 918,72
Résultat reporté :	+ 88 010,74	Résultat reporté :	+ 22 435,95
Résultat cumulé :	+ 89 085,20	**Résultat cumulé** :	+ 34 354,67

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le compte administratif 2013 du budget assainissement de la commune,

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013 du budget assainissement.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2013
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,
Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire :

- Excédent de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créditeur) + 22 435.95
- Excédent d'investissement antérieur reporté + 88 010.74

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2013 :

- Solde d'exécution de l'exercice : + 1 074.46
- Solde d'exécution cumulé : + 89 085.20

Restes à réaliser au 31/12/2013 :

- Dépenses d'investissement : 24 757.20
- Recettes d'investissement : 0.00

Solde : 24 757.20

Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2013 :

- Rappel du solde d'exécution cumulé : + 89 085.20

- Rappel du solde des restes à réaliser : 24 757.20
-

Besoin de financement total : + 64 328.00

Résultat de fonctionnement à affecter :
- Résultat de l'exercice : + 11 918.72
- Résultat antérieur : + 22 435.95

Total à affecter + 34 354.67

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION

1) - Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068 sur B.P. 2014)

2) - Affectation complémentaire en "réserves" 13 700.00 (crédit du compte 1068 sur B.P. 2014)

3) - Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au B.P. 2013 ligne 002 (report à nouveau créditeur) 20 654.67

TOTAL 34 354.67

Approbation du compte de gestion 2013 du budget principal

Considérant que toutes les écritures sont conformes, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et sans réserve, ni observation, le compte de gestion de l'exercice 2013 de la commune.

Approbation du compte administratif 2013 du budget principal

M. le Maire ayant quitté la salle, Marie FARGEOT demande au conseil de se prononcer sur le compte administratif du budget principal de la Commune pour l'exercice 2013, dont les écritures se résument ainsi :

Investissement :		**Fonctionnement** :	
Dépenses réelles :	488 840,24	Dépenses réelles :	1 073 500,04
Recettes réelles	687 421,77	Recettes réelles :	1 399 640,76
Résultat de l'exercice :	+ 198 581,53	Résultat de l'exercice :	+ 326 140,72
Résultat reporté :	+ 62 458,43	Résultat reporté :	+ 2 471,56
Résultat cumulé :	+ 261 039,96	**Résultat cumulé** :	+ 328 612,28

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le compte administratif 2013 du budget principal de la commune.

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013 du budget principal

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2013
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,
Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire :

- Excédent de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créditeur) + 2 471,56
- Excédent d'investissement antérieur reporté + 62 458,43

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2013 :

- Solde d'exécution de l'exercice : + 198 581,53
- Solde d'exécution cumulé : + 261 039,96

Restes à réaliser au 31/12/2013 :

- Dépenses d'investissement : 123 626,56
- Recettes d'investissement : 1 630,94

Solde : 121 995.62

Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2013 :

- Rappel du solde d'exécution cumulé : + 261 039,96
- Rappel du solde des restes à réaliser : + 121 995,62
-

Besoin de financement total : + 139 044,34

Résultat de fonctionnement à affecter :

- Résultat de l'exercice : + 326 140,72
- Résultat antérieur : + 2 471,56

Total à affecter + 328 612,28

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION

1) - Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068 sur B.P. 2014)	38 960,04
2) - Affectation complémentaire en "réserves" (crédit du compte 1068 sur B.P. 2014)	234 794,96
3) - Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au B.P. 2014 ligne 002 (report à nouveau créditeur)	54 857,28
TOTAL	328 612,28

Budget assainissement 2014

Le budget d'assainissement se résume ainsi :
Le total de la section de fonctionnement s'élève à la somme de 68 190 €.
Le total de la section d'investissement s'élève à la somme de 126 975,20 €.
Le budget est voté à 12 voix pour et 3 abstentions

Budget principal 2014

Le budget principal se résume ainsi :
Le total de la section de fonctionnement s'élève à la somme de 1 108 983,28 €.
Le total de la section d'investissement s'élève à la somme de 942 644,56 €.
Le budget est voté à 12 voix pour et 3 abstentions

Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2014

M. le Maire propose de ne pas augmenter la fiscalité pour 2014. Il précise toutefois que la base prévisionnelle augmente et qu'elles sont relativement précises.

Le Conseil Municipal unanime décide de ne pas augmenter les taux d'imposition, ce qui donne les résultats suivants : Taxe d'habitation : 9,63, Taxe foncière (bâti) : 18,06 Taxe foncière (non bâti) : 45,13

Subvention aux associations 2014

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder pour l'année 2014 les subventions suivantes :

AGPB	3802
COMITE DES FETES	975
SHABBL	158
FNATH	102
FNACA	190
VOYAGE COLLEGE	2600
USEP PIERRE-BUFFIERE	200
ASSOCIATION LES PIERROTS	680
SECOURS POPULAIRE	100
FOOT SUD87	867
LOS VELHADORS DE LA BRIANCA	166
PREVENTION ROUTIERE	50
DUPUYTREN MEMOIRE VIVANTE	200
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	370
DON DU SANG	152
PARENTS INDEPENDANTS	56
ASS. CATAC	184
TENNIS CLUB	255
LES RESTAURANTS DU CŒUR	150
JEUNES AGRICULTEURS	321
AUTOUR ET DETOUR	200
SYNDICAT D'ELEVAGE	100
CONCILIATEURS DE JUSTICE	40

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'accorder les subventions énumérées ci-dessus.
M. le maire propose de voter une subvention exceptionnelle pour ADMV au cours de l'année 2014.

Commission des impôts directs

M. le Maire souhaite que soient proposées les mêmes personnes qu'en 2008 sans oublié M. LEBLANC.

Composition du conseil d'administration CCAS

Il convient de nommer 4 membres parmi les élus et 4 membres parmi les associations. Pour les membres élus sont nommés les membres de la commission des affaires sociale : Marie FARGEOT, Nathalie DEBLOIS, Cécile POUTARAUD-TOURAUD, Véronique LAGRANGE. Pour les membres des associations seront contactés : le secours populaire, la FNATH, CLARA et L'UDAF.

Demande de subventions divers

Monsieur le Maire présente plusieurs demandes de subventions reçues en mairie. Le CAREPA, pour une manifestation destinée aux résidents des EPHAD. La Maison Familiale Rurale de Beynac pour un élève domicilié à Pierre-Buffière. Le Tour du Limousin. Une administrée sollicitant une aide pour son permis de conduire et la Troupe « Bat de l'aile » pour l'organisation d'un spectacle.

Le conseil municipal ne souhaite pas donner une suite favorable aux demandes de La Maison Familiale Rurale de Beynac , du Tour du Limousin, de Mlle REFF et la Troupe « Bat de l'aile »..

Le conseil municipal unanime décide de renouveler la subvention attribué en 2011 d'un montant de 152,45 € pour le CAREPA.

Remplacement menuiseries extérieures logements communaux

Monsieur le Maire présente un projet de remplacement des menuiseries extérieures des logements communaux. Le coût prévisionnel de ces travaux s'élève à la somme de 16 142,50 € H.T. Pour permettre la réalisation de ce projet, il propose à l'assemblée de déposer des demandes de subvention auprès du Conseil Général

Gymnase – contrôle technique SEI

Dans le cadre des travaux de réfection des vestiaires et des sanitaires du gymnase, il convenait de procéder à une vérification technique de type SEI. Les honoraires correspondant à ce contrôle s'élèves à la somme de 2000 € HT.
Le conseil municipal unanime accepte cette dépense.

Gymnase – installation de sèches mains

M. le Maire présente les devis établis pour la pose de sèches mains dans les vestiaires. le devis le moins disant est celui de l'entreprise VEDRENNE qui propose cette installation pour la somme de 1451,28 € H.T. (raccordement électrique compris).
Après délibération, le conseil municipal unanime approuve le devis VEDRENNE.

Travaux supplémentaire parking des Botteaux

M. le Maire présente un devis pour des travaux supplémentaires au parking des Botteaux pour la somme de 1235 € H.T. pour la fourniture et la pose de bordures.
Après délibération, le conseil municipal unanime approuve le devis de l'entreprise EUROVIA.

Adhésion « Route Richard Cœur de Lion »

Le Conseil Municipal autorise son Maire à renouveler l'adhésion de la commune à l'association « Route Richard Cœur de Lion » pour un montant de cotisation de 50 € pour l'année 2013 et 50 € pour l'année 2014.
M. BRUTUS est chargé de rechercher si Pierre-Buffière est cité dans le cadre de la Route Richard Cœur de Lion.

Commissions de la Communauté de Communes

M. le Maire pense qu'il est important de participer activement aux commissions de la Communauté de Communes qui sont ouvertes aux élus de chaque commune. Il serait bien d'être 2 par commission. Il propose d'y réfléchir pour le prochain conseil.
Les commissions sont : Appel d'offres (un suppléant à déterminer), finances, enfance et jeunesse, développement économique, environnement (ordures et assainissement), tourisme et voirie.

Désignation correspondant défense

Il convient de désigner un correspondant défense et un correspondant pandémie.

Sont nommés :

Correspondant défense :
- Vincent DRUAUX

Correspondant pandémie :
- Stéphane PATIER

Adhésion ADM 87

Le Conseil Municipal autorise son Maire à renouveler l'adhésion à l'association des Maires et Elus du Département de la Haute-Vienne. Le Montant de la cotisation s'élève à 0,1907 €/habitant pour l'année 2014.

Chaque élu peut également adhérer individuellement.

Assainissement rue du collège

Mme PICARD demande à M. le Maire que soit pris en compte le dossier pour le projet de réfection du réseau séparatif d'assainissement de la rue du Collège, afin de bénéficier des subventions qui risquent d'être en baisse l'an prochain. Le coût prévisionnel de ces travaux s'élève à la somme de 243 284,00 € HT. Pour permettre la réalisation de ce projet, une demande de subvention auprès du Conseil Général va être déposée.

Assurance des élus

Il est rappelé aux nouveaux élus qu'ils peuvent souscrire une assurance spécifique. Toutes les sociétés d'assurances proposent cette prestation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10

CONSEIL MUNICIPAL

DU

24 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze, le 24 juin, le Conseil Municipal de la commune de PIERRE-BUFFIERE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. PATIER Stéphane, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16/06/2014

PRESENTS : Stéphane PATIER, Marie FARGEOT, Vincent DRUAUX, Michel SARRE, Véronique LAGRANGE, Laëtitia PICARD, Jean-Pierre CAILLAUD, David FELIX, Gérard BRUTUS, Nathalie DEBLOIS, Olivier CHAUMEIL, Catherine MADORE, Patrick LABRUNE.

ABSENTS EXCUSES : Anne-Marie VANSTEENE, Cécile POUTARAUD-TOURAUD (procuration à Michel SARRE)

Aucune observation n'est faite sur le compte rendu de la séance du 22 avril 2014.

Michel SARRE a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Hangar services techniques – Appel d'offres maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire indique que dans le cadre du projet de construction d'un hangar pour les services techniques, il convient de faire appel à un maitre d'œuvre. Il demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à procéder à un appel d'offres. Le Conseil Municipal, unanime autorise le Maire à procéder à un appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre du hangar des services techniques et lui donne tout pouvoir pour fixer le règlement de consultation et les critères de sélection des offres.
Il conviendra, une fois le projet chiffré dans son ensemble, de déposer des demandes de subventions auprès du Conseil Général et de l'Etat au titre de la DETR.

Travaux d'assainissement – Appel d'offres maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire indique que suite à l'étude de calage et de métrologie réalisée en fin d'année dernière, il convient de faire appel à un maître d'œuvre pour les travaux d'assainissement qui s'imposent.
Le Conseil Municipal, unanime, autorise le Maire à procéder à un appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'assainissement suite à l'étude de calage et de métrologie

et lui donne tout pouvoir pour fixer le règlement de consultation et fixe les critères de sélection des candidatures comme suit :

1 - Valeur technique 60 %
2 - prix des prestations 30 %
3 - délais 10 %

Chauffage école – demande de subvention

Monsieur le Maire indique que dans le cadre du projet de remplacement du chauffage des écoles qui est en panne, il convient de procéder préalablement à une étude énergétique pour laquelle il propose de déposer une demande de subvention auprès de l'ADEME.
Le Conseil Municipal, unanime, sollicite pour l'étude énergétique du chauffage des écoles, une demande de subvention auprès de l'ADEME

Chauffage école – appel d'offres étude énergétique

Monsieur le Maire précise que dans le cadre du projet de remplacement du chauffage des écoles il convient de procéder préalablement à une étude énergétique qui doit être réalisée par un cabinet d'études. Il demande à l'assemblée de l'autoriser à procéder à un appel d'offres.
Le Conseil Municipal, unanime autorise le Maire à procéder à un appel d'offres pour l'étude énergétique du chauffage de l'école et lui donne tout pouvoir pour signer tout acte à intervenir, pour fixer le règlement de consultation et retenir l'offre du candidat mieux disant.

Régime indemnitaire - IAT

Les enveloppes de l'indemnité d'administration et de technicité ont été modifiées comme suit :

Grades	**Effectif (a)**	**Montants de référence (b)**	**Coefficient ≤ 8 (c)**	**Crédit global (a x b x c)**
Agent de maîtrise principal	2	490,08 €	3.58	3 508,97 €
Adjoint technique principal 2ème classe	1	469,70 €	1.31	615,31 €
Adjoint technique 2ème classe	8	449,33€	2.57	9 238,22 €
Adjoint administratif de 2ème classe	1	449,33 €	2.68	1 204.20 €
ATSEM Principal 2ème classe	1	469,70 €	3,36	1 578,19 €
			TOTAL	16 144,89€

Délégué pour la commune au SICTOM

Monsieur le Maire était délégué auprès du SICTOM. Toutefois compte tenu des horaires des réunions et du délai trop court entre les convocations et les réunions, il souhaite être remplacé dans cette tache.
Le Conseil Municipal, désigne David FELIX délégué auprès du SICTOM.

Pouvoir de Police du Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il refuse le transfert de ses pouvoirs de police au près de la communauté de communes Briance Sud Haute-Vienne. Un courrier va être adressé au Président de la communauté pour l'en informer.

Achat matériel sportif

Suite au dernier contrôle des installations sportives, Vincent DRUAUX explique qu'il convient de remplacer certaines installations obsolètes. Il présente les devis pour le remplacement de ce matériel.
Après avoir pris connaissance des devis, le Conseil Municipal unanime accepte le devis de l'entreprise DECAPRO pour un montant total de 2 476,60 € TTC.
L'installation sera réalisée par les employés municipaux. La vérification sera réalisée par l'entreprise chargée du contrôle.

Achat armoire secrétariat

M. le Maire présente les devis pour l'achat d'une armoire à rideau supplémentaire pour le secrétariat.
Après avoir pris connaissance des devis, le Conseil Municipal unanime accepte le devis de l'entreprise FABREGUE pour un montant total de 407,23 € HT.

Achat de décoration de Noël

Marie FARGEOT présente les devis pour l'achat de décoration de Noël.
Après avoir pris connaissance des devis, le Conseil Municipal unanime accepte le devis de l'entreprise DECOLUM pour un montant total de 531 € TTC.

Marie FARGEOT informe l'assemblée qu'il convient de remplacer le cordon lumineux défectueux de la mairie. Elle présente plusieurs devis. L'assemblée demande à ce que les tarifs soient renégociés. Le devis le moins disant devra être retenu.

Achat de mobilier école

M. le Maire explique à l'assemblée qu'il convient d'acheter des lits supplémentaires pour la maternelle, un lave-vaisselle et un sèche- linge pour faire gagner du temps aux filles des écoles.

M. le Maire présente les devis pour l'achat de lits empilables pour l'école. Après avoir pris connaissance des devis, le Conseil Municipal unanime accepte le devis de l'entreprise WESCO pour un montant total de 579,68 € HT.
En ce qui concerne l'achat des sèche-linge et lave-vaisselle des devis sont en cours de réalisation. Mme PICARD s'interroge sur l'utilité de l'achat du lave-vaisselle dans la mesure où il est possible de se servir de celui de la salle culturelle. Mr le Maire préfère privilégier la simplicité et précise que cet achat permettra un nettoyage plus régulier des jouets.
Le Conseil Municipal donne tout pouvoir au Maire pour finaliser ces achats.

Achat de l'abri pour les vélos de la maternelle

M. le Maire présente les devis pour achat d'un abri pour le rangement des vélos de la maternelle.
Après avoir pris connaissance des devis, le Conseil Municipal, unanime, accepte le devis de l'entreprise SOURY SA Espace Vert du Limousin, pour un montant total de 2 890 € TTC pose comprise.

Modification des statuts du SIAEP Vienne Briance Gorre

M. le Maire, donne connaissance de la modification apportée aux statuts du Syndicat Intercommunal Vienne Briance Gorre lors de l'assemblée générale du 14 mai 2014, augmentant le nombre des membres du bureau qui est porté de 7 à 8 membres.
Le Conseil Municipal unanime, donne un avis favorable à la modification des statuts du Syndicat Intercommunal Vienne Briance Gorre.

Amicale des donneurs de Sang – subvention exceptionnelle

L'amicale des donneurs de sang sollicite une subvention exceptionnelle de 100 € suite à l'organisation d'une manifestation « les motards ont du cœur 87 » pour les aider à la prise en charge des frais engagés à cette occasion.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 100 € à l'Amicale des Donneurs de Sang.

Adhésion Fondation Fondation du Patrimoine

Le Conseil Municipal autorise son Maire à renouveler pour 2014 l'adhésion de la commune à la Fondation du Patrimoine pour un montant de 120,00 €.

Participation au frais de séjour au centre Adrien Roche de Meschers géré par la F.O.L

Le Conseil Municipal décide d'accorder pour l'année 2014 une participation de 50 € par enfant de la Commune participant à un séjour de vacances organisé au Centre Départemental de Vacances centre Adrien Roche de Meschers.

Achat terrain réservé PLU

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'au PLU un terrain jouxtant le cimetière avait été mis en réserve pour la création d'une station de relevage et d'un bassin d'orage. Les négociations avec le propriétaire M. PETINON ont abouti à un accord sur le prix proposé par le domaine avec la prise en charge par la commune des frais de notaire.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte cette acquisition de terrain sis au lieu dit Beausoleil section ZC 76 sur une superficie de 2254 m² en réserve au PLU au prix de 0,16 € le m²,précise que la commune prendra à sa charge, les frais de géomètre, les frais de notaire, la clôture en limite de propriété et la reprise de l'ensemble des buses arrivant sur le terrain de M. Petinon et autorise son Maire à signer tout acte à intervenir**.**

C.C.A.S

Les représentants au conseil d'administration du CCAS sont : Stéphane PATIER, Catherine MADORE, Véronique LAGRANGE et Nathalie DEBLOIS

Convention Chemins Jacquaires

Véronique LAGRANGE informe le Conseil Municipal que des travaux sont nécessaires sur un muret de soutènement dans le chemin du Pont Romain. Compte tenu de la spécificité de ces travaux, nous avons sollicité un devis auprès de l'association des « Chantiers des Chemins Jacquaires de la Haute-Vienne **».** Elle présente la convention de travaux à l'assemblée.
Le Conseil Municipal, unanime accepte l'adhésion de la commune en 2014 avec l'association de **«** Chantiers des Chemins Jacquaires de la Haute-Vienne », pour une cotisation forfaitaire de 150 €, approuve le montant de la participation aux travaux s'élevant à 3870 €, accepte les termes de la convention avec l'association tels que présentés, et autorise le Maire à signer la convention à intervenir.

En ce qui concerne la fourniture des matériaux et la location des engins, les tarifs doivent être renégociés en direct.

Cession EPHAD

L'avenant à la convention de location établit le 05/01/1999 prévoit qu'à l'issue de la période de remboursement des annuités de l'emprunt, la Maison de Retraite Médicalisée deviendra propriétaire de plein droit à l'EPHAD. Pour organiser cette cession, le Maire demande l'autorisation de signer tout acte. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les actes à venir pour cette cession. Mr le Maire précise que cette cession fait l'objet d'une étude particulière actuellement à la trésorerie de Pierre-Buffière.

Elaboration document unique

Le Conseil Municipal décide de présenter une demande de subvention au Fonds National de Prévention (FNP) pour la réalisation du document unique relatif à l'évaluation des risques professionnels, et autorise le Maire à signer la convention afférente.

Demande de subvention : achat ordinateurs école

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le parc informatique de l'école est ancien et que les mises à jour sont maintenant impossible. Il convient de renouveler ce matériel. Le coût prévisionnel de l'achat de 6 ordinateurs fixes s'élève à la somme de 2 214 € H.T. Pour permettre la réalisation de ce projet, il propose à l'assemblée de déposer des demandes de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2015.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sollicite pour le projet d'acquisition de 6 ordinateurs pour l'école, une subvention au taux maximum auprès de l'Etat au titre de la DETR 2015.

Demande de subvention : achat tracteur

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient d'acheter un tracteur, une lame de déneigement et une remorque pour les services techniques. Le coût prévisionnel de cette acquisition s'élève à la somme de 29 720,00 € H.T. Pour permettre la réalisation de ce projet, il propose à l'assemblée de déposer des demandes de subvention auprès du Ministère de l'Intérieur.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sollicite pour le projet d'acquisition du tracteur, de la lame de déneigement et de la remorque une subvention au taux maximum auprès du Ministère de l'Intérieur.

Régularisation cadastrale

Monsieur le Maire rappelle que suite à des demandes de particuliers il a été procédé à une enquête publique pour des régularisations cadastrales au Bas-Château.
Ce projet comportait :

- L'aliénation d'une partie du domaine public de 7 m² au profit de M. et Mme RIVET et l'acquisition par la Commune de 1 m ² de la parcelle AD 302
- L'aliénation d'une partie du domaine public de 6 m² au profit de l'indivision LAFONT et l'acquisition par la commune de 2 m² de la parcelle AD 300
- L'aliénation d'une partie du domaine public de 7 m² au profit de l'indivision LAGE-GABALDON

Il convient de définir les conditions de réalisation de ces régularisations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Propose de fixer le prix des terrains à acquérir et à vendre au prix unique de 0,16 € le m².
- Précise que les frais de notaires et de géomètre ne seront pas supportés par la commune et qu'ils seront à la charge exclusive des pétitionnaires,
- Autorise le Maire à signer les actes de ventes et d'acquisitions nécessaires à cette régularisation.

Demande de retrait de l'assistance voirie par l'ATEC

La voirie communale étant désormais une compétence intercommunale, le Conseil Municipal demande le retrait de l'assistance voirie par l'ATEC dont la cotisation s'élève pour 2014 à 421.20 €.

Divers

- L'équipe minimes UNSS Athlétisme a obtenu une 3ème place au Championnat de France
- Jean-Pierre CAILLAUD demande si des repas de quartier sont programmés. Michel SARRE prévoit le repas dans la première quinzaine de juillet.

La séance est levée à 22h15

CONSEIL MUNICIPAL

DU

15 juillet 2014

L'an deux mille quatorze, le 15 juillet, le Conseil Municipal de la commune de PIERRE-BUFFIERE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. PATIER Stéphane, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07/07/2014

PRESENTS : Stéphane PATIER, Marie FARGEOT, Vincent DRUAUX, Michel SARRE, Laëtitia PICARD, Jean-Pierre CAILLAUD, Cécile POUTARAUD-TOURAUD, Gérard BRUTUS, Anne-Marie VANSTEENE, David FELIX, Nathalie DEBLOIS, Olivier CHAUMEIL, Catherine MADORE, Patrick LABRUNE.

ABSENTS EXCUSES : Véronique LAGRANGE

Laëtitia PICARD a été élue secrétaire de séance.

Le compte rendu du 24 juin 2014 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Achat tracteur

Après consultations et études des devis, le devis retenu est celui de l'entreprise PORCHER qui fait partie du groupe MECADOC, d'un montant de 38 000 € H.T. pour un tracteur 80 ch, avec cabine climatisée, lame de déneigement et remorque.
Le conseil municipal unanime accepte ce choix et demande de vérifier s'il y a une garantie.

Remplacement des menuiseries des logements gare et avenue de Toulouse

Après consultations, M. le Maire présente les devis reçus pour le remplacement des menuiseries des logements de la gare et de l'avenue de Toulouse auxquels il a été rajouté dans les chiffrages le remplacement des menuiseries des Restos du Coeur. La proposition économiquement la plus intéressante est celle de l'entreprise LCD Menuiserie (ex chillou), pour un montant de 9 612,360 € HT pour les fenêtres des deux logements locatifs et de 8 517,44 € H.T. pour les « restos du cœur » et du logement av. de Toulouse soit un montant total de 18 129,80 €. H.T.
Le conseil municipal unanime accepte ce choix.

Admission en non valeur

M. le Présente un état de créances à annuler concernant des personnes qui sont insolvables et pour lesquelles il n'y a plus de recours possible, d'un montant de 108,78 €.
Le conseil municipal unanime accepte d'admettre en non-valeur es créances proposées.

Chauffage Ecole

Suite à la panne de chauffage aux écoles, une consultation a été lancée pour une étude thermique. Un seul bureau d'étude a répondu à cette consultation. Le cabinet Gérald demande 4200 € pour établir cette étude thermique. Ce coût étant trop élevé pour une simple étude et vu qu'il est nécessaire de réparer le chauffage rapidement, il est donc décidé de simplement changer le brûleur. Ceci permettra de prendre du temps pour bien étudier ce dossier pour l'amélioration du bâtiment.

Contrat d'avenir

Afin de palier à l'organisation des nouveaux rythmes scolaires pour la rentrée, et suite aux démarches faites avec la mission locale, un contrat d'avenir et en cours de recrutement.
Les heures prévues par ce contrat seront partagées entre la mairie et le CLSH soit 17 h 30 par semaine pour chaque partie.
Vu les obligations de formation imposées à ce type de contrat, pour des raisons économiques, l'embauche sera réalisée par la mairie et la personne sera mise à disposition du CLSH.

Divers

Terrain Avenue de la Gare

Un terrain est depuis longtemps à la vendre avenue de la gare, juste en dessous de la caserne des pompiers. Des acheteurs possibles souhaitent y garer des caravanes. Toutefois compte tenu de la situation du terrain dans un site inscrit ce type d'installation ne pourra être toléré. Un rendez vous a été fixé avec les vendeurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 septembre 2014

Date de convocation du Conseil Municipal : 1er/09/2014

PRESENTS : Stéphane PATIER, Marie FARGEOT, Vincent DRUAUX, Michel. SARRE, Véronique LAGRANGE, Jean Pierre CAILLAUD, David FELIX, Gérard BRUTUS, Nathalie DEBLOIS, Catherine MADORE.

ABSENTS EXCUSES : Laëtitia PICARD donne procuration à David FELIX, Cécile POUTARAUD-TOURAUD donne procuration à Michel SARRE, Anne-Marie VANSTEENE donne procuration à Stéphane PATIER, M.CHAUMEIL donne procuration à Catherine MADORE, Patrick LABRUNE.

M. Jean Pierre CAILLAUD a est élu secrétaire de séance.

Le compte rendu du 15 juillet 2014 est approuvé à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

APPEL D'OFFRE RUE DU COLLEGE

David FELIX informe l'assemblée que l'appel d'offres pour les travaux d'assainissement de la rue du Collège à été lancé. La date de réception des offres est fixée au lundi 22 septembre à midi. Compte tenu des délais très courts, il convient de réunir la commission d'appel d'offres lundi 22 à 17 h 30 pour étudier les offres.

DEMARCHES POUR ADHESION AGGLO DE LIMOGES

Avec les communes de St-Genest-sur-Roselle et St-Hilaire-Bonneval, Pierre-Buffière doit prendre une délibération pour adhérer à l'agglo et sortir de la Communauté de Commune à titre dérogatoire. Pour ce qui est des Syndicats, la sortie est automatique puisque c'est la CCBSHV qui est adhérente. Pour ce qui est des ordures ménagères elles repasseraient à la taxe, plus favorable aux ménages modestes.
Notre demande ne devrait pas rencontrer d'opposition au sein de la Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne. Nous seront fixés sur ce point à la prochaine réunion.
Une rencontre avec la Préfecture va avoir lieu pour demander cette sortie à titre dérogatoire et essayer de faire en sorte que l'adhésion à l'agglo puisse intervenir pour fin 2015.

Nous sommes une commune atypique par rapport aux autres. Notre souci c'est l'assainissement, pas la voirie.

Concernant la jeunesse, la participation des communes se fera en fonction de la fréquentation. Il est à noter que de toute façon le coût enfance sera bien moins élevé que celui de l'assainissement.

Le conseil municipal unanime, demande sa sortie de la CCBSHV à titre dérogatoire et son adhésion au CALM.

TRACTEUR TONDEUSE

Au vu de l'importance du devis de réparation de l'ancien tracteur tondeuse, une demande de reprise a été faite et, comme pour le premier, avec un financement a taux zéro auprès de l'entreprise DOUSSAUD. La reprise proposée est de 3300 € ht et le prix du neuf est de 15 800 € HT. Les mensualités du financement sont de 330 € sur 4 ans.
Après délibération, le conseil municipal se prononce favorablement pour le remplacement du tracteur tondeuse.
Le conseil souhaite et insiste pour que l'ensemble du personnel soit responsabilisé sur l'entretien du matériel.

CHENEAU DU TRI POSTAL

Les huisseries ont été changées. Désormais il convient de d'étanchéifier le chéneau. Ensuite il faudra rafraichir l'appartement. Le devis actuel de M. BAUGE sera retenu sans devis mieux disant avant fin septembre.
Les huisseries des locaux de la gare seront changées la semaine prochaine et pour la mairie dès que la nacelle sera disponible.

M.S.D.

La commune a cédé 2 appartements gratuitement au conseil général contre la mise à disposition d'un bureau. Le dossier traine depuis 2009 et toujours rien. Un courrier le 20 juin et un contact avec M. Gentes a activé le processus. Aujourd'hui l'assistante sociale a été installée dans son nouveau bureau. Le Conseil Général souhaiterait avoir une dérogation pour l'ouverture au public. Cette dérogation est impossible à donner, car aucun dossier de travaux n'a été déposé à ce jour.
L'assistance sociale peut donc exercer dans son nouveau bureau, mais ne peut pas recevoir de public.
Mme la Présidente du Conseil Général devrait prendre des mesures.

VILLAGE ETAPE

Véronique LAGRANGE informe le conseil de l'avancé du dossier de demande de renouvellement du label Village Etape. Une présentation du dossier pourra être faite avec Sandrine.
Le Conseil Municipal unanime autorise le Maire à renouveler la demande de labellisation Village Etape de Pierre-Buffière.

Il serait bien que pour un village Etape la DIRCO entretienne la sortie 40. Véronique LAGRANGE va faire un courrier à la DIRCO.

Le problème d'herbes folles est le même dans la commune cette année. Il ~~serait bien~~ faudra d'éviter que ceci se reproduise.

INDEMNITE DES ELUS

Monsieur le Maire propose d'indemniser, pour le travail qu'ils effectuent, Laëtitia chargé de l'école et David chargé de l'assainissement.
Le conseil municipal unanime accepte d'indemniser Laëtitia PICARD et David FELIX à hauteur de 5,88 % de l'indice brut 1015 pour leur délégation.

GARANTIE D'EMPRUNT

Suite à la demande de garantie sollicitée par la Maison de Retraite de Pierre-Buffière dans le cadre de la création du PASA, le conseil municipal unanime accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 775 000 € souscrit par l'emprunteur après de la Caisse des dépôts et consignations.

les caractéristiques financières du Prêt sont les suivantes :

Montant du Prêt	1 775 000 €
Durée totale du Prêt	120 trimestres
Périodicité des échéances	Trimestrielle
Taux d'intérêt révisable	0,6 %
Profil d'amortissement	Amortissement constant

DELIBERATIONS MODIFICATIVES ET AUGMENTATION DE CREDITS

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder aux virements de crédits suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Diminution de crédit		Augmentation de crédit	
Art. 2183	- 1154 €	Art. 2188	+ 1582 €
Art. 2184	- 428 €		

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Augmentation de crédit		Diminution de crédit	
Art. 7391178	+ 199 €	Art. 2315	- 199 €

Et de procéder aux augmentations de crédits suivants :

Recettes		Dépenses	
Art. 1641	+ 15 700 €	Art. 2182	+ 15 700 €

GARDERIE DU MERCREDI MATIN

Suite à la réorganisation du temps scolaires, il y a des enfants en garderie le mercredi matin. Actuellement le prix de la garderie est de 2€ par jour indivisible.
Le plus simple serait de fixer le prix par demi-journée à 1 €. A l'étude.

HUISSERIES GENDARMERIE

A la Gendarmerie les volets roulants ne tiennent plus, en plus du projet de renouvellement des fenêtres, il faut rajouter les volets roulants. Plusieurs devis ont été proposés par la gendarmerie. Des demandes de subventions sont en cours mais nous attendons de connaitre l'éligibilité.

- Le devis le moins disant est celui de l'entreprise Laurent Fayette d'un montant total de 8 793,66 € TTC. Le conseil municipal retient cette proposition.

MISE AUX NORMES ELECTRIQUES GENDARMERIE ET RADIATEUR TRESORERIE

La trésorerie a demandé à ce que soient installés des radiateurs à l'accueil et pour la gendarmerie une mise aux normes électriques est nécessaire. Le devis de l'entreprise Démoulin est le moins disant pour une somme totale de 1 299,77 € TTC. Ce devis est retenu.

TAXE D'AMENAGEMENT

La commune a institué une taxe d'aménagement sur la commune en septembre 2011. Il convient de renouveler cette décision.
Le conseil municipal unanime décide de renouveler la taxe d'aménagement sur la commune à hauteur de 3%.

NUMEROTATION IMMEUBLES

Il convient de numéroter certain bâtiments et rues. Le bâtiment MSD N° 4 ter avenue de Toulouse, l'immeuble appartenant à M. Constant n° 61 avenue de la République, et pour la rue de Chantemiaule numéroter les maisons qui sont identifiées au service des impôts fonciers comme champ de foire ou avenue de la République.

QUESTIONS DIVERSES

- M. le Maire a été contacté par l'association LACE qui a pour but d'aider les propriétaires pour leur frais d'électricité. Ils ont laissé une plaquette pour un encart dans le bulletin municipal. Avant parution, il parait nécessaire de se renseigner sur cette association.

- La FNATH et la SOCIETE HISTORIQUE (SHABBL) ont remerciées pour le versement de leur subvention et le TOUR DU LIMOUSIN pour l'aide lors du passage du tour.

- Gérard BRUTUS, suite à la dernière réunion du secours populaire demande s'il ne serait pas possible d'avoir un abri en bas près du local. La MSD serait bien mais problème de stockage. Une sonnette ~~serait bien~~. sera installée.

- Cathy MADORE : les familles du lotissement Mistral demande l'éclairage du cheminement vers l'école pour les enfants. Un balisage de sécurité va être étudié.

Les boulistes cherchent un terrain. Ils trouvent bien à Chabanas. Les possibilités d'utilisation vont être étudiées pour autoriser en semaine et exceptionnellement si les salles ne sont pas occupés le Week-end.
Vincent DRUAUX pense qu'avec le projet de couverture du terrain de tennis on pourrait faire un boulodrome couvert en prolongeant cette couverture.

- Michel SARRE a eu un contact avec le professeur de Zumba qui souhaite avoir la sono 3 fois par semaine. Il faut qu'il fasse une demande écrite

- Concernant la sono, Michel SARRE propose de se réunir demain à 13 h 30 pour étudier la possibilité d'une simplification d'utilisation.

- Un avaloir est abimé devant chez Valière. Il convient de réparer et d'envisager l'implantation d'un potelet.

- Repas des Ainés fixé au samedi 20 décembre.

- Suite à une requête de Cathy MADORE, la majorité préfère les conseils Municipaux à 19 h.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 38.

CONSEIL MUNICIPAL

DU

24 septembre 2014

L'an deux mille quatorze, le 9 septembre, le Conseil Municipal de la commune de PIERRE-BUFFIERE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. PATIER Stéphane, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 septembre 2014

PRESENTS : Stéphane PATIER, Marie FARGEOT, Vincent DRUAUX, Michel. SARRE, Véronique LAGRANGE, Laëtitia PICARD, Jean-Pierre CAILLAUD, Catherine MADORE, Olivier CHAUMEIL, Patrick LABRUNE

ABSENTE EXCUSEE : Gérard BRUTUS donne procuration à Michel SARRE, David FELIX donne procuration à Laëtitia PICARD, Nathalie DEBLOIS, Anne-Marie VANSTEENE, Cécile POUTARAUD-TOURAUD.
Jean Pierre CAILLAUD a été élue secrétaire de séance.

Le compte rendu du 9 juillet 2014 : observation : préciser la décision prise pour la sonnette du secours populaire, et revoir la formulation pour le problème des herbes folles. Après correction le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

DEMANDE DE SUBVENTIONS

Hangar services techniques :

La présentation du projet et fait par le Maire. L'implantation du projet est prévue à Chabanas à côté du terrain de foot à côté du contrôle technique. Le cout total de l'opération s'élève à 295 700 € HT.

Le Conseil Municipal unanime approuve ce projet et sollicite des subventions au taux maximum auprès du Conseil Général et de l'Etat.

Trottoir rue du Collège :

Dans le cadre de l'effacement des réseaux de la rue du Collège, une fois tous les travaux terminé il conviendra de refaire les trottoirs. Le devis estimatif des travaux l'élève à la somme de 35 450 €.

Le Conseil Municipal unanime approuve ces travaux pour lesquels il sollicite des subventions au taux maximum auprès du Conseil Général.

<u>Aire de jeux</u> :

Monsieur le Maire présente le chiffrage estimatif concernant un projet d'aire qui sera installé sur la place Adeline à Pierre-Buffière. Le montant global de cette opération est estimé à 49 327 € H.T.

Le Conseil Municipal unanime approuve ces travaux pour lesquels il sollicite des subventions au taux maximum auprès du Conseil Général.

Mise aux normes paratonnerre

Suite au rapport contrôle annuel, le devis de l'entreprise Indelec pour la mise aux normes du paratonnerre de l'église, s'élève à la somme de 7 470,00 € HT.
Le Conseil Municipal, vu l'importance du devis souhaite que d'autres entreprises soient consultées.

Lever de garantie Cherbeix

Maison de retraite

Travaux rue du collège

La commission d'appel d'offre s'est réuni le , après étude des offres, l

Divers

<u>Terrain Avenue de la Gare</u>

Un terrain est depuis longtemps à la vendre avenue de la gare, juste en dessous de la caserne des pompiers. Des acheteurs possibles souhaitent y garer des caravanes. Toutefois compte tenu de la situation du terrain dans un site inscrit ce type d'installation ne pourra être toléré. Un rendez vous a été fixé avec les vendeurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30

CONSEIL MUNICIPAL

DU

7 novembre 2014

L'an deux mille quatorze, le 7 novembre, le Conseil Municipal de la commune de PIERRE-BUFFIERE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. PATIER Stéphane, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 octobre 2014

PRESENTS : Stéphane PATIER, Marie FARGEOT, Vincent DRUAUX, Michel. SARRE, Véronique LAGRANGE, Laëtitia PICARD, Jean-Pierre CAILLAUD, David FELIX, Nathalie DEBLOIS, Catherine MADORE, Patrick LABRUNE

ABSENTS EXCUSES : Olivier CHAUMEIL donne pouvoir à Catherine MADORE, Anne-Marie VANSTEEN, Yves HUZER, Martine DEMOULIN

Marie FARGEOT a été élue secrétaire de séance.

Le compte rendu du 24 septembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

ETUDE ENERGETIQUES ECOLES

Suite à l'appel d'offres concernant l'étude énergétique des bâtiments des écoles primaire et maternelle, nous avons reçu 5 offres dans les délais

1- Thermique Informatique Ingénierie : 2 348 € HT
2- Gérald Serge : 4 200 € HT
3- Ingénierie des Energies : 8 840 € HT
4- Larbre Ingénierie : 4 000 € HT
5- GEO Energies services : 4 300€ HT

La commission d'appel d'offres du 23/10/2014, a porté son choix sur l'entreprise « Thermique Informatique Ingénierie » pour un montant total de 2 348 € HT. Le conseil municipal unanime valide le choix de la commission d'appel d'offres.
Il convient de faire une demande de subvention auprès du Conseil Régional pour cette étude.
Laëtitia signal aussi qu'il y a des subventions au titre du certificat éco-énergie comme indiqué sur la plateforme du SEHV à faire avant les travaux.

AVENANT N°1 TRAVAUX ASSAINISSEMENT RUE DU COLLEGE

Deux avenants sont présenté par le groupement d'entreprises SADE CGTH/SARL PASQUIER et fils.

- Avenant n°1 proposé d'un montant de 5 358,70 € HT en moins value, ayant pour objet des travaux non réalisés, compte tenu de l'exutoire modifié et de la possibilité de s'affranchir du tronçon initial, pour avoir un tracé plus hydraulique.
- Avenant n°2 proposé d'un montant de 35 931,50 € HT en plus value, ayant pour objet de prendre en compte les travaux supplémentaires liés à la dégradation du réseau d'assainissement situé entre la rue du Collège et le déversoir d'orage situé rue des Botteaux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'avenant n° 1 d'un montant total de 5 358,80 € HT en moins value et l'avenant n° 2 d'un montant total de 35 931,50 € HT en plus value, portant le montant total du marché avec le groupement d'entreprises SADE CGTH/SARL PASQUIER et fils à la somme de 151 503,70 € H.T. soit 181 804,44 € TTC

AVIS CTP – EXPERIMENTATION ENTRETIEN PROFESSIONNEL

Le comité technique paritaire lors de sa séance du 02/10/2014 a émis un avis favorable à la mise en place de l'entretien professionnel à compter du 1er octobre 2014, et sur les critères d'évaluation retenus. Le conseil municipal prend en compte cet avis.

AVIS CTP – DOCUMENT UNIQUE

Le comité technique paritaire lors de sa séance du 02/10/2014 a émis un avis favorable sur la démarche de prévention, le plan d'actions envisagé et le principe de demande de soutien financier auprès du fond national de prévention engagés par la commune de Pierre-Buffière. Le conseil municipal prend en compte cet avis.

INDEMNITE TRESORIERE

Madame ALAZARD sollicite comme chaque année une indemnité de conseil et de budget au taux maximum à la Trésorière Municipale soit la somme de 540,18 € Brut pour l'année 2014.

PEINTURE DES HUISSERIES DES LOGEMENTS COMMUNAUX

M. le Maire présente les devis reçu pour la peinture des huisseries des logements communaux. Les devis le moins disants sont ceux de l'entreprise ADM peinture qui s'élève à la somme totale de 3577,53 € HT. Après délibération, le conseil municipal unanime accepte les devis de l'entreprise ADM peinture pour un montant totale de 3577,53 € HT (logement poste : 1720,95 € + logement gare 1856,58).

CONVENTION INSPECTIONN SECURITE SANTE TRAVAIL

M. le Maire présente la convention fixant entre la Commune et le CDG87, les conditions de réalisation techniques et financières par le service prévention des risques professionnels du CDG87, la fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail auprès

de la Commune de Pierre-Buffière. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les termes de cette convention.

2EME TRANCHE DE REMPLACEMENT DES LANTERNES VESTUSTES

Il convient de procéder à la 2ème tranche de remplacement des lanternes vétustes d'éclairage public. Deux devis ont été transmis pour le groupe scolaire d'un montant de 1 793,64 € HT et pour Chabanas-le Theilloux-route du Stade d'un montant de 5 071,44 € HT. Ces devis devront être revus pour celui de l'école une des lanternes a déjà été changée et la marque des lanternes ne correspond pas.
Ces remplacements devront intervenir avant mars 2015. Le Conseil Municipal unanime accepte cette deuxième tranche de travaux

DELIBERATIONS MODIFICATIVES

Monsieur le Maire donne lecture des virements de crédits nécessaires sur le budget de la commune :

Augmentation de crédit		**Diminution de crédit**	
Art. 2135	+ 10 898 €	Art. 2182	- 6 100 €
Art. 21578	+ 531 €	Art. 2188	- 3 900 €
Art. 2183	+ 360 €	Art. 2181	- 3 679 €
Art. 2158	+ 1 890 €		

Le Conseil Municipal, accepte les virements de crédits comme indiqués ci-dessus.

Il convient également de procéder à une augmentation des crédits du budget d'investissement :

Dépenses		**Recettes**	
Art. 2315	+ 101 000 €	Art. 131	+ 101 000 €

Le Conseil Municipal, accepte les augmentations de crédits comme indiqués ci-dessus.

SORTIE DE L'ACTIF MAISON DE RETRAITE

Conformément à la convention de location en date du 7 juillet 1988 modifiée par l'avenant n°1 en date du 5 janvier 1999, l'article 13 stipule qu'à l'issue de la période de remboursement des annuités de l'emprunt, la Maison de Retraite médicalisée (transformée en 2003, par arrêté préfectoral, en Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) en deviendra propriétaire de plein droit.
Considérant que la dernière annuité est intervenue en février 2014,

Suite à la délibération en date du 28 octobre 2013 approuvée par Mr le Préfet du Département de la Haute-Vienne le 30 octobre 2013, le Conseil d'Administration de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Pierre-Buffière a décidé l'acquisition de l'immeuble,

Suite à la délibération en date du 24 septembre 2014, approuvée par Mr le Préfet du Département de la Haute-Vienne le 06 octobre 2014, validant la cession comme le prévoyait l'avenant à la convention du 05 janvier 1999 à compter du 1er janvier 2015.

Considérant que l'EHPAD est inscrit pour une valeur de 2 661 062,67 € dans l'actif de la commune

Le Conseil Municipal, unanime décide de la sortie de l'EHPAD de l'actif de la commune et précise que cette sortie sera constatée par opérations d'ordres non budgétaire sur la valeur comptable constatée au 31/12/2014 par un prélèvement de 2 599 111,41 € sur la compte 1021 et un prélèvement de 61 951.26 € sur le compte 1068.

CONSULTATION BUREAU ETUDE TRAVAUX ASSAINISSEMENT

Suite à l'étude de calage, des travaux d'assainissements sont nécessaires sur l'ensemble du territoire et sur la station d'épuration, compte tenu de la spécificité de ces travaux, il convient de confier la maitrise d'oeuvre à un bureau d'étude. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, Autorise le maire à procéder à l'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'amélioration de la gestion du Temps de Pluie des réseaux assurant la collecte du bourg.

DEVIS SONO MOBILE

Vincent présente le devis de l'entreprise CASAL SPORT pour une sonorisation mobile d'un montant total de 931,50 € TH. Après délibération, le Conseil Municipal unanime cette achat.

TARIFS COMMUNAUX 2015

Face à l'importance des travaux d'amélioration du réseau d'assainissement prévus et en cours, M. le Maire propose de modifier la redevance d'assainissement au m3 et de se calquer sur les tarifs de l'Agglo de Limoges. Après délibération, Le Conseil Municipal unanime, souhaite minimiser cette augmentation et fixe la redevance d'abonnement part fixe à 25 €/an et la redevance d'assainissement au m3 à 1 € à compter du 1er janvier 2015

Un courrier a été reçu du Conseil Général informant des augmentations des tarifs de la cantine de 10 % fixant 2,60 le repas pour un primaire et à 2,40 le repas d'un maternelle. Cette augmentation est surprenant d'autant qu'il semble que le budget du collège soit bénéficière en ce qui concernant la cantine. Le conseil municipal décide de fixer le tarif de la cantine pour les élèves de primaires et maternelle à 2,52 €/repas à compter du 1er janvier 2015 et précise qu'il faudra bien préciser aux familles que cette augmentation est due au Conseil Général.

Jean Pierre Caillaud, informe le conseil que l'appartement au dessus du tri postal est reloué et demande à ce que le prix de la location soit baissé à 490 € au lieu de 510 €. Le conseil municipal unanime accepte cette proposition et fixe le loyer de cet appartement à 490 €/mois à compter du 1er novembre 2014.

PARTICIPATION 2015 SPA

La participation à la SPA pour 2015 s'élève à la somme de 0.60 € par habitant pour l'année 2015 soit 702,00 €. Nous utilisons assez fréquemment leur service. Après délibération, le Conseil Municipal unanime, renouvelle sont adhésion à la SPA pour 2015.

MANDATEMENT INVESTISSEMENT AVANT BUDGET 2015

Comme chaque année le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de donner son autorisation au Maire pour engager, liquider et mandater avant le vote du budget 2015, les dépenses d'investissement suivantes :

Budget principal :
Immobilisations corporelles – Chapitre 21 : 31 187 €
Immobilisations en cours – Chapitre 23 : 21 997 €

Budget Assainissement :
Immobilisations incorporelles – Chapitre 20 : 3 750 €
Immobilisations corporelles – Chapitre 21 : 15 670 €

PLANTATIONS

Marie FARGEOT présente les devis pour les plantations des parkings de Chabanas et des Botteaux. Trois pépinières ont répondu à la consultation, et c'est le devis des Pépinières JOUANNEM qui est économiquement le plus intéressant. Le Montant global est de 2058,84 € pour les deux parkings.

HANGAR DES SERVICES TECHNIQUES

Dans le cadre du projet de construction d'un hangar pour les services techniques à Chabanas, il convient de procéder à un appel d'offre pour la maitrise d'oeuvre de ce projet. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, Autorise le maire à procéder à l'appel d'offres.

DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Deux dossiers sont éligibles à la DETR : l'informatique des écoles et la construction de l'atelier communale.
Le Conseil Municipal unanime décide de solliciter une subvention DETR pour permettre la réalisation de ces deux projets.

REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE

Désormais il n'y a plus que 2 représentants de la Commune au Conseil d'Administration du Collège. Sont désignés :
Titulaire : Marie FARGEOT
Suppléante : Laëtitia PICARD

DIVERS

Rythmes scolaires :

Suite aux nouveaux rythmes scolaires, vu les difficultés de garde des enfants en fin de journée, il serait souhaitable que les bus partent à 16 h au lieu de 16 h 30. Un courrier sera fait en ce sens au Conseil Général.

Dans le cadre des activités, les personnes se proposant pour le foot ont demandé à être rémunéré. Une réunion est programmée pour en discuter.

M. le Maire a été contacté par M. Rouvery qui demande à ce que la commune face quelque chose comme c'est fait pour le téléthon, pour la lutte contre le cancer. L'information sera transmise aux associations.

Réunion Communauté de Commune. Une réunion de la clect a eu lieu pour l'évaluation des charges transférées. Les réunions sont de plus en plus tendues.

Vincent informe qu'une demande d'utilisation d'une banderole a été faite de la part de M. Priollaud, mais qu'il n'avait pas pu lui donner satisfaction car les deux banderoles sont utilisées pour les manifestations de fin d'année : ciné +, téléthon, marché de noël, suivi des vœux.

Village étape : Véronique à fait parvenir par mail le dossier préparatoire pour le renouvellement du label Village Etape.

Elagage : au gymnase et à coop des arbres doivent être élagués, il convient d'enclencher la procédure pour contraindre les propriétaires à réaliser ces travaux.

Laëtitia PICARD pense qu'il serait bien de faire des gradins sur talus du stabilisé.

Michel il faut faire réparer la porte arrière du gymnase qui est très endommagée et qui peut être ouverte avec un simple tournevis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 05

CONSEIL MUNICIPAL

DU

1er décembre 2014

L'an deux mille quatorze, le 1er décembre, le Conseil Municipal de la commune de PIERRE-BUFFIERE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. PATIER Stéphane, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24/11/2014

PRESENTS : Stéphane PATIER, Marie FARGEOT, Michel. SARRE, Véronique LAGRANGE, Laëtitia PICARD, Jean-Pierre CAILLAUD, David FELIX, Olivier CHAUMEIL, Catherine MADORE, Patrick LABRUNE

ABSENTS EXCUSES : Vincent DRUAUX, Anne-Marie VANSTEEN donne pourvoir à Stéphane PATIER, Nathalie DEBLOIS.

Véronique LAGRANGE a été élue secrétaire de séance.

Le compte rendu du 7 novembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

RAPPORT DE LA CLECT

Monsieur le Maire remet à chaque conseiller une copie du rapport de la CLECT de la Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne. Il explique les principes de compensation notamment pour la voirie qui était prévus par la préfecture au km. Le prix au km comprend le temps passé, le coût des travaux et le matériel. Après l'acquisition du nouveau matériel on devrait être de moins en moins dépendant de la Communauté.
Véronique LAGRANGE demande si la formation des agents est prise en compte ? Jean Pierre CAILLAUD indique que le coût du personnel est basé sur les salaires dans lesquels les formations sont incluses. M. le Maire précise également qu'il s'agit seulement d'une estimation pour le moment.
Pour ce qui est de la différence de tarif, pour certaines communes des investissements sont pris en compte. Jean Pierre CAILLAUD dit qu'il s'agit d'un chiffre diplomatique et non rationnel.
Quel est le coût du périscolaire ? Pour le moment le coût n'est pas élevé, mais il convient d'améliorer les activités.
M. le Maire demande au conseil de se prononcer sur le rapport de la CLECT. Le rapport est validé tel que présenté à l'unanimité.

ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX

Un courrier a été reçu en mairie, concernant l'adhésion à la Fédération Départementale des Maires Ruraux, à l'initiative de M BOISSERIE, motivée par le fait que l'association des Maires de France gérée par les élus des grandes villes n'a pas la volonté suffisante pour défendre les petites collectivités, qu'à l'Assemblée Nationale les maires ruraux sont en minorité et que les grandes villes ont bénéficié de dotations démesurément supérieures à celles des communes rurales. L'assemblée générale constitutive devrait avoir lieu en janvier, il faudrait savoir s'il on s'engage ou pas dans cette démarche.
Le conseil municipal décide de reporter cette question à plus tard.

PROJET PISCINE

Projet de piscine
Un courrier a été fait à la communauté pour que ce projet se poursuive conformément à ce qui a été prévu au budget communautaire voté en avril à savoir une subvention pour l'étude de faisabilité à hauteur de 30 000€, à la grande stupéfaction de la Communauté de Communes qui ne soutient plus ce projet depuis que nous avons fait connaître notre souhait de rattachement à la CALM (communauté d'agglo de Limoges). Toutefois nous continuerons à solliciter la Communauté pour que l'étude qui était prévue au budget soit faite.

ECOLE DE ST HILAIRE BONNEVAL – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Classe de découverte de l'école primaire à destination des CP et CE1
Une demande de subvention exceptionnelle de 1000 € a été faite par l'Ecole de St Hilaire Bonneval pour un séjour de 3 jours au centre d'étude et de découverte du patrimoine à Varaigne (24). 43 élèves de Pierre-Buffière et de St Hilaire sont concernés.
Après délibération, le conseil municipal, unanime, accorde la subvention de 1000 € demandée par l'Ecole de St Hilaire Bonneval pour le séjour à Varaigne (24).

REPRESENTANT EHPAD

Il manque un représentant de la Commune pour l'EHPAD. Michel SARRE est désigné pour représenter la commune auprès de l'EHPAD.

BATIMENT « FRANCO BRITANIQUE »

Jean Pierre CAILLAUD informe le conseil municipal qu'après visite du bâtiment et compte tenu de son état après étude par un professionnel (présence de moisissures diverses dont des mérules), pour l'assainir, il faudrait détruire tout l'intérieur. L'estimation des travaux est d'au

moins 150 000 €. Cette estimation ne tient pas compte du coût d'achat par exemple ou de réfection de la toiture. Compte tenu de la faible surface qui limite les possibilités d'utilisations de ce bâtiment, le mieux serait de l'acheter et de le faire détruire. Une étude en ce sens va être faite. Et un courrier de signalement de ce problème qui risque à terme de poser des problèmes de sécurité sanitaire voire d'effondrement va être adressé aux services de l'État compétents

COOP

Une information concernant la fermeture définitive du COOP a circulé dans la commune. Cette information est fausse, les gérants actuels s'en vont le 8 décembre et n'ont pas de remplaçant pour le moment. Le problème c'est que la direction des COOP souhaite que cette gestion soit confiée à un couple et qu'ils n'ont personne pour le moment.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 40

CONSEIL MUNICIPAL

DU

15 décembre 2014

L'an deux mille quatorze, le 15 décembre, le Conseil Municipal de la commune de PIERRE-BUFFIERE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. PATIER Stéphane, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09/12/2014

PRESENTS : Stéphane PATIER, Marie FARGEOT, Vincent DRUAUX, Véronique LAGRANGE, Jean-Pierre CAILLAUD, David FELIX, Olivier CHAUMEIL, Catherine MADORE, Patrick LABRUNE

ABSENTS EXCUSES : Michel. SARRE donne pouvoir à Jean-Pierre CAILLAUD, Laëtitia PICARD donne pouvoir à David FELIX, Anne-Marie VANSTEEN, Nathalie DEBLOIS.

David FELIX a été élue secrétaire de séance.

Le compte rendu du 1er décembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

ASSAINISSEMENT

Mise aux normes Station/bassin de stockage/conduites transferts :

Afin d'intégrer le frais engendrés par les travaux d'assainissement de mise aux normes de la station avec bassin de stockage et des conduites transferts correspondantes tels que la maîtrise d'œuvre, les relevés topographiques complémentaires, étude géotechnique, il convient de procéder à des augmentations de crédits à hauteur de 45 000 € aux articles 2315 et 1641.
David Félix rappelle que la programmation de ces travaux fait suite à une étude réalisée par VRD'eau et qui avait mis en avant les problèmes à résoudre pour la mise en conformité de la station et des réseaux annexes. L'agence de l'eau nous a conseillé de nous positionner au plus tard début 2015 pour le lancement de cette opération afin de bénéficier d'une majoration exceptionnelle de subvention.
Vu l'importance des travaux, leur spécificité et compte tenu du peu de précision apporté sur les travaux à réaliser pour la station, il est préférable de confier la maitrise d'œuvre à un cabinet d'étude spécialisé.
Les travaux seront réalisés en plusieurs tranches et nécessiteront probablement la prise d'un emprunt en début de travaux pour palier aux besoins de trésorerie.
Il y a déjà des bureaux d'étude qui on visité le site. Cette visite a été demandée à chaque soumissionnaire pour qu'il se rende bien compte des difficultés qui vont pouvoir rencontrer.
La remise des plis est prévue le 30/12/2014.

La réunion de la commission d'appel d'offres est fixée au lundi 5 janvier 2015 à 19 h. il faut prévoir le mois de janvier pour l'étude des offres.

Relevé topographique :

Un relevé topographique avait été réalisé lors de l'étude VRD'eau, toutefois des précisions sont nécessaires. Le devis du cabinet Lehmann pour les relevés topographiques complémentaires s'élève à la somme de 1900 € H.T. Le Conseil Municipal unanime accepte ce devis.

Essais de compactage, et les tests et l'inspection télévisée des réseaux :

Suite aux travaux d'assainissement de la rue du collège il convient de réaliser les essais de compactage, et les tests et l'inspection télévisée des réseaux. Après consultation, une seule offre a été reçue de l'entreprise SANICENTRE d'un montant total de 2 684 € H.T. Le Conseil Municipal unanime accepte ce devis.

DELIBERATIONS MODIFICATIVES

Pour la prise en compte des frais de maitrise d'œuvre et des études nécessaires aux travaux d'assainissement engagées par la Commune.

Il est nécessaire de procéder aux augmentations de crédits suivants :

BUDGET ASSAINISSEMENT – section d'investissement

Dépenses			**Recettes**		
Art. 2315	+	45 000 €	Art. 1641	+	45 000 €

Et au virement de crédits suivants :

BUDGET PRINCIPAL – section d'investissement

Augmentation de crédit			**Diminution de crédit**		
Art. 2031	+	2 052 €	Art. 21534	-	2 052 €
Art. 2135	+	2 005 €	Art. 2121	-	2 005 €

Le Conseil Municipal, accepte les virements de crédits comme indiqués ci-dessus.

DECHETTERIE – CONVENTIONS SICTOM

La gestion des déchets ménagers et assimilés, comme la déchetterie sont de la compétence de la Communauté depuis le 1er janvier 2014.
Par arrêté préfectoral, en date du 17 avril 2014, la communauté a intégrée le SICTOM de St Yrieix - Nexon qui exerce à cette date la compétence en lieu et place de la Communauté.
La commune a assuré jusqu'au 31 mai 2014 l'intégralité des frais de fonctionnement de la déchetterie et a continué à rembourser l'emprunt contracté en partie pour les travaux de construction de cette déchetterie.
La communauté. Le remboursement des frais supportés par la Pierre-Buffière, ne peuvent être remboursés sans convention, hors la communauté a invoqué l'impossibilité de passer une double convention.

Après négociation avec le SICTOM de St Yrieix - Nexon, il a été passé une convention directement avec leurs services qu'ils ont accepté en conseil syndical. Cette convention règle la prise en charge des frais, mais pour le moment la propriété de la déchetterie n'est pas résolue.
Après avoir pris connaissance de la convention et en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal unanime, accepte la convention financière avec le SICTOM de St Yrieix – Nexon telle que présentée.

SUBVENTION VOYAGES SCOLAIRES COLLEGE

Monsieur le Maire présente deux demandes de subvention transmises par le Collège pour des voyages linguistiques, un en Irlande pour les 4ème et un Espagne pour les 3ème. Pour ces deux voyages 33 élèves de Pierre-Buffière sont concernés.
Après délibération, le conseil municipal, unanime fixe la participation au frais de ces deux voyages scolaires à hauteur de 50 € par enfant.

DIVERS

Piscine :

La Communauté de Communes a refusé d'engager le projet de la piscine. Un courrier officiel a été reçu, informant du refus motivé par notre volonté de rejoindre l'Agglo de Limoges.

- Jean Pierre CAILLAUD pense qu'il faudrait transmettre un courrier au Conseil Régional et au Pays pour qu'ils prennent en compte ce projet sans tenir compte de l'avis de la Communauté.
Pour ce qui est de notre adhésion à l'agglo il semblerait que notre demande ait été acceptée en réunion de bureau. Il serait bien de reprendre contact avec l'agglo pour leur demande de mettre ce projet au budget.
Nous devrions faire toutes ces démarches sans tenir compte de St Hilaire Bonneval, car bien que M. Latouille ait voté à main levée pour le projet piscine, il se fait un lobbying contre la piscine en insistant qu'il serait mieux de créer un étang à St Hilaire Bonneval.
Vu l'attitude du maire de St Hilaire, la petite enfant n'étant pas une compétence de l'agglo, il conviendrait de réfléchir au devenir de la crèche et à la participation de Pierre-Buffière.
Et pour ce qui est de l'office de tourisme, il ne faut pas dissoudre l'association de Pierre-Buffière et émettre le même argument.

- David FELIX s'inquiète de savoir si les travaux de réfection de la voirie rue du Collège ont bien été prévu par la Communauté.

Courrier de M. RENOUF

Cet administré nous alerte sur les incivilités des automobilistes. Nous sommes bien conscients de ces problèmes. Des aménagements doivent être étudiés lors de l'effacement des réseaux sur le bas du bourg. Compte tenu du classement en voie de délestage pour l'autoroute, la mise en place de ralentisseurs est impossible. Seuls des rétrécissements de voie peuvent être envisagés.

Jean Pierre CAILLAUD informe d'un problème concernant la lame de déneigement qui avait été acheté pour le tracteur en 2m, le vendeur sans qu'il y ait eu de commande signée a pris l'initiative d'en commander une de 2 m 50. Nous avons demandé à ce que soit livré la lame quelle qu'elle soit au prix prévu.

Vincent DRUAUX informe que cette année le téléthon a rencontré un vif succès et remercie Cathy pour son implication.
Pour le repas des ainés, le rendez vous pour les adjoints est prévu à 10 h pour préparer la salle.
La parution du bulletin municipal sera un peu retardée cette année. La parution est prévu mi janvier.

Chauffage gymnase : il faudrait vérifier le fonctionnement du thermostat car dès fois il y fait particulièrement chaud, alors que la température devrait être de 12 °.

Pétanque : Cathy rapporte que suite à la réunion, les pétanqueurs souhaiteraient avoir une salle qui leur soit attribuée pour mettre leurs affaires du genre club house sur les lieux où ils jouent et souhaiterait savoir où en est l'étude qui prévoit de couvrir un terrain en même temps que les terrains de tennis.

Coop : un couple est intéressé pour la reprise du magasin de Pierre-Buffière, Jean Pierre Caillaud est intervenu auprès des dirigeants de coop pour qu'ils les soutiennent dans leur démarche.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 35